

REGLEMENT ENDURO 2012

07/01/2012

Art. 0401 Dénomination

L'Enduro est une épreuve en tout terrain dans laquelle la régularité, l'endurance et l'adresse constituent les facteurs de classement. Les compétitions sont ouvertes à tous les détenteurs d'une licence d'Enduro pilotant un motorcycle de la catégorie 1 - groupe A1 Motocycles Solos.

Art. 0402 Réglementation

Les épreuves d'enduro nationales et européennes sont régies par le règlement particulier de l'épreuve (RP) rédigé en conformité avec le Code Sportif National Belge et ses annexes respectives. Tout cas non prévu au règlement national sera tranché par le Groupe de travail Enduro. En cas de différence entre les textes français et néerlandais, le Groupe de travail Enduro sera compétent. En cas de situation non prévue ou de contestation du présent règlement, le règlement d'Enduro (6 jours) de la Fédération Internationale de Motocyclisme (F.I.M.) sera pris comme guide de référence. Les épreuves d'enduro internationales sont régies par le règlement particulier de l'épreuve rédigé en conformité avec le Code Sportif de la FIM, et ses annexes respectives. Le présent règlement peut être adapté en cours d'année par le groupe de travail enduro. Les épreuves d'enduro sont accessibles à tout titulaire d'une licence annuelle **Enduro** valable, ou d'une autorisation de participation à la manifestation (quelle que soit la catégorie choisie par le pilote) Les coureurs participant sous le couvert d'une licence une manifestation n'entreront pas en ligne de compte pour l'élaboration des classements des championnats de Belgique.

Art. 0403 Catégories et groupes

Les licenciés devront être affiliés à un club FMWB ou VMBB.

Les Groupes

Enduro 1 :	De 51cc à 125cc 2T	De 51 cc à 250cc 4T
Enduro 2 :	De 126cc à 250cc 2T	De 251cc à 450cc 4T
Enduro 3 :	De 251cc à 500cc 2T	De 451cc à 650cc 4T
Seul le certificat de conformité du motorcycle fait foi du choix du groupe		

1. **Randonneurs** : Open
A partir de 18 ans : **pour autant qu'il n'ait pas détenu de licence enduro autre que randonneur.** Cylindrée libre
2. **Motos Classiques** : Open
Catégorie ouverte à tout conducteur, porteur d'une licence annuelle ou porteur d'une autorisation à la journée délivrée sur place par la Commission Sportive. (voir annexe technique)
3. **50 cc** :
Accessible à partir de 16 ans: Uniquement sur machine 50cc avec certificat de conformité et homologuée c8.
4. **Girls** :
Catégorie ouverte à toute conductrice, détentrice d'une licence annuelle ou porteuse d'une autorisation à la journée délivrée sur place par la Commission Sportive.
5. **125 4Temps** :
Les pilotes de moins de 24 ans peuvent participer dans cette catégorie
6. **Juniors** :
Catégorie ouverte à la licence Enduro Juniors du **CB 2011** et aux 3 premiers randonneurs du **CB 2011.**
Age minimum : 24 ans

7. **Gentlemen :**

Les licences seront délivrées aux pilotes âgés de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année des compétitions. Ceux qui possédaient une licence gentlemen en **2011** sans atteindre 40 ans au 1^{er} janvier **2012**, seront autorisés à continuer dans ce groupe. Les Gentlemen rouleront ensemble, toutes cylindrées groupées.

8. **Nationaux :**

Catégorie ouverte à la licence Enduro Nationaux du **CB 2011** et: obligatoire pour les 5 premiers scratch du C. B. Junior **2011**. Accès facultatif pour les autres Juniors et Gentlemen.

Catégorie ouverte aux Inters Enduro NON-licenciés depuis 3 ans, ainsi qu'aux pilotes licenciés Inters dans d'autres disciplines motocyclistes excepté le Motocross.

Age minimum : 24 ans

9. **Espoirs :**

Catégorie ouverte aux pilotes dont l'âge est compris entre 18 et 23 ans à la prise de la licence de l'année des compétitions.

10. **Inters :**

Catégorie ouverte à la licence Enduro Inters ainsi qu'aux pilotes Inters de toutes les autres disciplines et des autres fédérations.

Art. 0404 Equipement des motocycles

a) Tous les motocycles devront être conformes aux obligations du code de la route.

b) Le changement de motocycle au cours de l'épreuve entraînera l'exclusion.

c) Pour rappel : Un changement de motocycle est autorisé AVANT l'épreuve; toutefois, le conducteur est tenu d'en aviser le délégué de la Commission Technique afin de passer un nouveau contrôle technique. Il est également tenu d'en informer le directeur de course

d) Des contrôles aléatoires au sonomètre auront lieu pour toutes les catégories:

- lors du Contrôle Technique. Si la moto est trop bruyante = refus de départ

- à des endroits bien choisis du parcours. Le temps nécessaire à ce contrôle sera neutralisé. Le pilote concerné sera informé.

e) Lors du contrôle technique, le CADRE du motocycle sera MARQUE. Le conducteur vérifiera lui-même le marquage. Aucun litige à ce sujet ne sera admis.

f) Plaques-numéros pour pilotes licenciés :

Le numéro de course sera attribué avec la licence. La plaque frontale et les 2 plaques latérales du motocycle doivent respecter les conditions suivantes: -Couleur du fond de plaque et des chiffres par catégorie comme repris ci-dessous

Catégorie	Numéros de course	Couleur du Fond	Couleur des Chiffres
Inters	1 à 49	Jaune	Noirs
Espoirs	50 à 99	Jaune	Rouges
Nationaux	100 à 199	Rouge	Blancs
Gentlemen	200 à 249	Noir	Blancs
Juniors	250 à 349	Blancs	Noirs
Randonneurs	A partir de 350 à 599	Vert	Blancs
Motos Classiques		Bleu	Blancs
Girls – 50 – 125 4T - Electriques			

Pour les licences « une manifestation » les numéros seront attribués à partir de 600.

Pour les Inters, le groupe de travail enduro attribuera les numéros de course sur base du classement scratch de l'année précédente.

g) Les motocycles des pilotes licenciés « une manifestation » doivent porter les numéros attribués et fournis par l'organisateur.

Art. 0405 Equipement des conducteurs

a) Le port du casque homologué par le code de la route est obligatoire, ainsi que les vêtements appropriés à la pratique de l'Enduro. De plus, le conducteur sera porteur de la carte verte d'assurance, du certificat d'immatriculation, du certificat de conformité et de son permis de conduire. Les documents originaux doivent être présentés sur simple demande d'un officiel, pas de photocopies. Le coureur devra signer une déclaration sur l'honneur dont le modèle est repris en annexe du présent règlement. Les casques homologués FIM sont conseillés.

b) Les licenciés 1 manifestation recevront un jeu de numéros de course (autocollants) pour un prix de 3 EUR.

c) Tapis environnemental : l'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire pour tous types de travaux sur la moto. Le club organisateur mettra des tapis à disposition des pilotes licenciés à la journée. Dans le parc de travail, le pilote doit avoir à sa disposition un extincteur homologué.

d)° Les dispositions concernant le système de chronométrage sont repris en annexe du présent règlement.

Art. 0406 Engagement

Les participants doivent s'inscrire sur le site <http://www.fmb-bmb.be> au plus tard deux semaines avant l'épreuve. **Ce délai peut être modifié par l'organisateur en accord avec le secrétariat FMB-BMB.**

Ceux qui n'ont pas accès à Internet doivent faire parvenir au secrétariat FMB-BMB leur document d'inscription au plus tard trois semaines avant l'épreuve

Le montant des frais de participation doit parvenir sur le compte de l'organisateur au moins dix jours ouvrables avant l'épreuve et le paiement officialisera l'inscription à l'épreuve. Le numéro du compte sera indiqué sur chaque inscription.

Les frais de participation, sous quelque forme que ce soit, sont fixés à **45 € pour les épreuves avec 1 étape spéciale, et de 50 € pour les épreuves à partir de 2 étapes spéciales**, dont 3 € seront restitués à l'équipe belge des 6 jours et 2 € iront au Fond « **Promotion du Championnat de Belgique enduro** ». S'il s'agit d'une organisation en 2 jours, 5 € seront restitués à l'équipe belge d'Enduro et 3 € au Fond « **Promotion du Championnat de Belgique enduro** » et le montant de l'engagement sera repris dans le règlement particulier de l'épreuve. Le droit de participation maximum pour une épreuve de 2 jours est de 100 €.

L'engagement est gratuit pour les moins de 18 ans.

Attention : A partir de la saison 2012, pour les licenciés à l'année, il ne sera plus possible de s'inscrire, ni de payer sur place le jour de l'épreuve. Ils sont donc obligés à s'inscrire et de payer dans les délais prévus, à défaut, interdiction de participer à l'épreuve !!!
Les coureurs licenciés à l'année qui se présentent sur place sans inscription et paiement au préalable, ne pourront que s'inscrire en loisirs.
Pour les pilotes « une manifestation » Il leur est fortement conseillé de s'inscrire à l'avance via le site <http://www.fmb-bmb.be>. A défaut, ils pourront s'inscrire sur place en remplissant correctement et lisiblement le formulaire d'inscription et en signant ce dernier. Dans ce dernier cas, ils pourraient devoir s'acquitter d'un supplément de droit d'inscription si prévu et fixé dans le règlement particulier de l'épreuve.

Art. 0407 Formalités

Le conducteur conduira LUI-MEME son motocycle au contrôle technique, muni de son autorisation de départ et de son casque HOMOLOGUE code de la route. Les casques homologués FIM sont conseillés. L'ouverture du contrôle technique sera renseignée dans le règlement particulier qui sera disponible sur le site de la FMB-BMB avec par ordre de priorité Inters, Espoirs, Nationaux, Juniors, Gentlemen, Randonneurs, 50 cc, 125 cc 4 tps, Motos Classiques, les Girls et Electriques.

En cas de non-conformité au Contrôle Technique, le pilote et sa moto reprendront la file d'attente en dernière position de sa catégorie pour une nouvelle inspection. Après les vérifications d'usage et le marquage, il rentrera sa moto au parc fermé, à l'endroit qui lui sera désigné, et ce, moteur arrêté. Le parc fermé sera créé à PROXIMITE de la ligne de départ. Il sera clôturé ou délimité par des barrières NADAR; il y sera aménagé des sas d'entrée et de sortie surveillés par les commissaires.

IL EST STRICTEMENT DEFENDU à un pilote de toucher à sa machine ou à une moto d'un concurrent, sous peine d'exclusion.

Trois minutes avant son heure de départ le pilote présentera à l'entrée du parc fermé sera autorisé à aller chercher sa

moto pour se rendre sur la ligne de départ. Tout pilote se trouvant dans le parc fermé sans autorisation sera exclu de la course.

Art. 0408 Parcours

Le parcours sera constitué de tout terrain, petites routes, chemins de campagne ou de sous-bois accessibles et praticables par tous et en tout temps sans aide extérieure. Les bourbiers insondables et les côtes infranchissables sont proscrits. Les passages sur des routes principales ne pourront être qu'exceptionnels et strictement limités. Des contrôles de passage peuvent être prévus. Tout contrôle de passage manqué entraînera la disqualification. Il est souhaitable que le parcours total et le nombre de tours réservés à chaque catégorie soient établis comme suit:

- a) Inters : minimum 160 km, avec un maximum de 5 tours
- b) Nationaux, Juniors et Gentlemen **et Espoirs** : minimum 120 km, avec un maximum de 4 tours,
- c) Randonneurs, Girls, 125 4T, 50cc, Motos Classiques Open et Electriques: minimum 80 km, avec un maximum de 3 tours
- e) Le règlement particulier définira le kilométrage et le nombre de tours.

Un minimum de 2 tours est requis pour toutes les catégories.

La signalisation se fera au moyen de flèches et, de façon complémentaire, de poudre bleue placée DU COTE DROIT du chemin à suivre. Le mode de signalisation sera exposé au départ. Tout pilote s'écartant par mégarde du chemin devra le reprendre là où il l'a quitté, sous peine de mise hors course ou disqualification. Le fait de rouler en sens contraire du parcours ou en dehors des limites prévues entraîne la mise hors course. Le parcours ne pourra être modifié après le passage du premier concurrent. Sauf en cas de force majeure, la direction de course, en accord avec l'organisateur, peut réduire le kilométrage de l'épreuve et/ou modifier le parcours. Cette décision maintiendra le mécanisme du classement de l'épreuve, ainsi que celui du Championnat de Belgique.

Art. 0409 Procédure de départs

a) Départs à partir de 9h30 heures précises sauf règlement particulier.

b) Ils seront donnés dans l'ordre suivant : A partir de 9h30, les Inters et les Espoirs partiront en fonction du classement scratch de la dernière épreuve sauf pour la première épreuve, en fonction de classement scratch du championnat **2011**. Les pilotes n'ayant pas participé à la précédente épreuve se verront attribuer une heure de départ après les autres.

Nationaux, Gentlemen et des Juniors, les Randonneurs, Motos Classiques Open, Girls, 125 cc 4T , 50cc et Electriques. Cet horaire pourra être modifié, en accord avec le Directeur de Course, et suivant le nombre d'inscriptions dans chacune des catégories.

c) Les départs seront donnés de minute en minute, MOTEUR ARRETE, par groupes de deux, trois ou quatre conducteurs suivant les besoins de l'organisation.

d) Le pilote poussera sa moto hors du parc fermé, MOTEUR ARRETE, jusqu'à la ligne de départ.

Une carte de pointage sera remise à la sortie du parc fermé.

Tout conducteur se présentant 31 minutes après son heure idéale sera interdit de départ.

e) Au début de l'épreuve, les conducteurs recevront le signal de départ à l'heure exacte prévue pour chacun d'eux. Dans la minute qui suit le départ, le conducteur doit mettre son moteur en marche et traverser SOUS L'IMPULSION DE SON MOTEUR une seconde ligne située à vingt mètres au-delà de la ligne de départ. Les conducteurs qui dépasseront la minute accordée pourront mettre leur motocycle en marche de la façon qu'ils le désirent MAIS SANS AIDE EXTERIEURE, toutefois ils seront pénalisés de 10 sec.

f) La mise en marche du moteur dans le parc fermé et avant l'ordre de départ entraînera une pénalité de 10 sec.

Art. 0410 Mécanisme d'un enduro - 1 jour

Le Directeur de Course validera sur place un temps imparti idéal calculé par l'organisateur. En fonction des conditions atmosphériques et/ou des difficultés du parcours le jour de l'épreuve, le directeur de course pourra adapter les temps, et dans ce cas le délai de mise hors course pourra être adapté.

L'organisateur a la faculté d'organiser une spéciale supplémentaire à la fin du dernier tour, pour autant qu'elle soit avalisée par le Directeur de Course. et que les pilotes en soient informés via le tableau d'affichage ou via le règlement particulier.

Les temps impartis devront être affichés à l'inscription.

Remarque : en cas d'un mécanisme d'Enduro sur 2 jours le règlement particulier détermine les modalités de l'épreuve.

1. Pénalisations

Chaque section entre deux contrôles horaires constitue une épreuve en elle-même. Les coureurs qui ne respectent pas le temps alloué entre deux contrôles horaires seront pénalisés d'1 minute par minute d'avance ou de retard sur le temps prévu, ceci en fonction de l'heure enregistrée lors de leur passage au contrôle horaire.

2. Etape Spéciale

Le temps de départ sera pris (**transpondeur et cellule**) sur la 2^{ème} ligne indiquée par un panneau vert **ou start**. Chaque pilote sera obligé de s'arrêter à la ligne de départ de l'étape spéciale pour identification et de nettoyer ses numéros. Le chronométreur lui donnera le signe de départ. En fin d'étape spéciale, le coureur doit s'arrêter au-delà du panneau rouge **ou finish** pour s'assurer de la bonne lecture de son numéro par le chronométrage.

Le coureur est responsable de cette bonne lecture.

Il est obligatoire que le directeur de course, son adjoint ou Marshal reconnaisse et vérifie l'étape spéciale et donne ses remarques au plus tard à 15h00 la veille de l'Enduro, ceci afin de permettre au club organisateur de réaliser les adaptations requises.

Toutes les spéciales seront chronométrées, sauf avis contraire du Directeur de Course.

Drapeau jaune: Lorsqu'il est présenté "immobile", danger sur cette section de piste Il est interdit de dépasser. Lorsqu'il est présenté "agité", le danger est plus imminent et les coureurs doivent ralentir et être prêts à s'arrêter. Il est interdit de dépasser. **En cas de contestation, la liste de contrôle et la bande papier du chronomètre (avec les temps, heures minutes , secondes) feront foi.**

3. Super Spéciale

Lors de la dernière épreuve du championnat, une Super Spéciale peut être organisée. Cette épreuve sera de type motocross. Après le dernier contrôle horaire de la journée, tous les motocycles seront placés dans un Parc Fermé en attendant le départ de la Super Spécial. Il n'y aura pas de contrôle horaire de "pré-finish" avant le dernier contrôle horaire. Le dernier contrôle horaire sera un contrôle avec assistance. Si un coureur arrive en retard au dernier contrôle horaire du jour, il pourra être transféré dans un autre groupe. Les coureurs de chaque groupe auront accès à leurs motocycles 5 minutes avant le départ. Le départ de la course sera donné avec le moteur en marche sur une même ligne type motocross. Les coureurs seront autorisés à choisir leur propre position sur la ligne de départ **conformément à leur classement provisoire du championnat de Belgique de l'année en cours.**

Aucune tolérance ne sera accordée aux coureurs qui arriveront en retard sur la ligne de départ. Le lieu pour la Super Spéciale doit être un circuit fermé avec un nombre de tours, défini dans le règlement particulier selon les catégories. Le chronométrage se fera au 1/100 de seconde. A la fin du nombre des tours prescrits par le coureur de tête, le drapeau à damiers sera montré. A partir du moment où le vainqueur passe le drapeau à damiers, les autres coureurs auront 10 minutes pour finir le tour qu'ils sont en train de parcourir, après quoi la course sera finie. Les coureurs qui ne finissent pas le nombre de tours prescrits seront pénalisés de 1 minute pour chaque tour non complété, plus le temps du dernier coureur classé dans la même classe. La conduite en sens inverse sur le circuit entraînera la disqualification.

4. Sonomètre

Si le bruit d'échappement constaté par la Technique ou signalé par le pilote à la technique est non conforme, 30 minutes seront accordées (en fin de tour au parc de ravitaillement) sans pénalité pour réparation en plus des 10 minutes prévues pour le ravitaillement. A la fin du temps prévu pour la réparation, le contrôle du motocycle devra être conforme. En cas de non-réparation, le pilote sera disqualifié immédiatement pour la journée. Pour une organisation de plusieurs jours, le pilote doit présenter la moto « réparée » au contrôle sonomètre avant de rentrer au parc fermé.

5. Contrôle horaire

Le contrôle horaire sera signalé par un drapeau blanc situé 50 mètres avant le drapeau jaune. Un panneau d'affichage avec l'heure synchronisée sera placé au drapeau jaune. Dès que le pilote passe devant le drapeau jaune, il continue jusqu'à la table de contrôle et présente au préposé **sa carte de pointage qui la pointerà.**

30 minutes de retard sur l'ensemble de l'épreuve : disqualification (soit 30 minutes après l'heure d'arrivée idéale_

Le dernier contrôle horaire de la journée doit être franchi (même anticipativement sans pénalité) par le pilote et sa moto. En fin d'épreuve, au dernier contrôle horaire de la journée, le Directeur de Course peut exiger la mise en parc

fermé (maximum 30 minutes) d'une ou plusieurs motos. Le ravitaillement est interdit au contrôle horaire sauf avis contraire de la direction de course.

L'entrée au CH doit rester accessible pendant toute l'épreuve, pas de moto stationnée devant les drapeaux jaunes. Les organisateurs doivent à chaque contrôle horaire et de passage, remplir les feuilles minutées afin de pouvoir confirmer le passage des concurrents.

Exemple

	1er tronçon = 35 min.	2ème tronçon = 39 min.	3ème tronçon = 46 min.	
Heure de départ	Heure enregistrée	Heure enregistrée	Heure enregistrée	Pénalité
10h00	10h35	11h14	12h00	0
10h00	10h34 (1)	11h14 (1)	12h00	2
10h00	10h34 (1)	11h13	12h00 (1)	2
10h00	10h34 (1)	11h13	12h02 (3)	4
10h00	10h36 (1)	11h15	12h01	1
10h00	10h40 (5)	11h23 (4)	12h09	9

6. Parc de travail

L'utilisation du tapis environnement est obligatoire aux endroits où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant. L'organisateur devra aménager au départ un parc de travail avec une zone réservée aux réparations de l'échappement. Celui-ci sera délimité par des barrières NADAR ou clôtures plastifiées. *Dans ce parc, chaque pilote pourra se faire aider par l'assistance qui aura le droit de :*

- Donner et recevoir les outils
- Gonfler les pneus et vérifier la pression
- Ravitaillement en carburant
- Aider au remplissage du système de refroidissement ainsi que lors de la vidange des circuits hydrauliques
- Aider au changement d'huile moteur et boîte de vitesse (vider ou remplir).

Toute autre intervention doit se faire par le pilote lui-même.

Le pilote qui abandonne des débris dans le parc fermé se verra infliger une amende de 25 €.

La non utilisation-du tapis environnemental entraînera une pénalité sportive de 1 minute et une pénalité financière de 25 euros perçue par la fédération.

Art. 0412 Concours individuels d'un Enduro

Il y aura au maximum 21 concours individuels, à savoir :

Inters	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Scratch
Espoirs	Groupe 1	Groupe 2 +Groupe 3		Scratch
Nationaux	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Scratch
Gentlemen	Toutes cylindrées groupées			
Juniors	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Scratch
125 4T	125 4 temps			
Randonneurs	Toutes cylindrées groupées			
Girls	Toutes cylindrées groupées			
50 cc	50 cc			
Motos Electrique	Toutes puissances groupées			
Motos Classiques	Toutes cylindrées groupées			

Les classements de l'épreuve seront établis, toutes licences confondues, en fonction des pénalités additionnées au temps total réalisé dans les étapes spéciales. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du temps total réalisé dans les étapes spéciales. Si l'ex aequo subsiste toujours, le résultat de la dernière étape spéciale sera déterminant.

Art. 0413 Récompenses

Les récompenses devront consister uniquement en coupes, médailles, diplômes. Il est obligatoire pour les organisateurs de prévoir une récompense pour les trois premiers de chaque concours.

Art. 0414 Signification des drapeaux

Blanc: placé à 50m avant le Contrôle Horaire

Jaune: placé à l'entrée du Contrôle Horaire

Bleu: placé à 50m avant le Contrôle de Passage Vert (panneau)

Art. 0415 Championnat de Belgique

Les épreuves entrant en ligne de compte pour le championnat de Belgique doivent avoir lieu de JOUR. Seuls les pilotes licenciés à l'année entrent en ligne de compte pour leur établissement.

Le Championnat de Belgique est composé d'épreuves organisées sur le territoire belge. Il peut être complété par d'autres organisations hors frontière. Les étapes spéciales des épreuves d'Enduro retenues pour le Championnat de Belgique doivent être chronométrées par des chronométreurs officiels reconnus par la FMB. Il est créé un titre de champion de Belgique dans les groupes & catégories suivantes :

Inters E1	Inters E2	Inters E3	Inters Scratch
Espoirs E1	Espoirs E2 + E3		Espoirs Scratch
Nationaux E1	Nationaux E2	Nationaux E3	Nationaux Scratch
Gentlemen			
Juniors E1	Juniors E2	Juniors E3	Juniors Scratch
Randonneurs			
Girls			
50cc			
Motos classiques			
Electriques			

Un titre de Champion de Belgique n'est attribué qu'à la condition que :

- 3 coureurs ou plus figurent dans le classement final considéré ;
- 3 épreuves au moins entrent en ligne de compte dans le classement considéré.

Si une de ces conditions n'est pas remplie, un titre de meilleur pilote est décerné

Lors de chaque épreuve des points sont attribués au 20 premiers classés selon la dévolution suivante : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 (par jour).

Si l'épreuve se déroule sur plus d'un jour les points sont attribués sur le classement de chaque jour.

Toutes les épreuves figurant au calendrier entrent en ligne de compte pour les championnats, pour autant qu'elle soit inscrite au calendrier deux mois avant la date de l'organisation. **En cas d'un report d'une épreuve déjà inscrite au calendrier, ce délai de deux mois ne doit pas être respecté pour que l'épreuve compte pour le championnat de Belgique.**

Toutefois, si une épreuve du Championnat de Belgique se déroule le même jour qu'une manche du Championnat du Monde ou d'Europe à laquelle participe(ent) un ou plusieurs pilotes belges licenciés FMB, cette épreuve ne sera pas prise en compte pour l'élaboration du Championnat de Belgique des groupes et du classement scratch de la catégorie concernée.

Promotion obligatoire des pilotes pour 2013:

Les 5 premiers Randonneurs montent en Juniors
Les 5 premiers Juniors du scratch montent en Nationaux
Les 5 premiers Nationaux du scratch montent en Inters
Le 1^{er} Espoir au scratch monte en Inter

Libre choix aux autres de monter de catégorie. La promotion pour un pilote de plus de 50 ans sera délibérée par le groupe de travail. En cas d'ex aequo à la fin d'un championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex aequo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans le dernier résultat comptant pour le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième.

Changement de catégorie:

A. Avant le début de la saison: -Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro -Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

B. Pendant la saison: -Vers catégorie supérieure: à la demande du pilote ou imposé par le Groupe de travail Enduro -Vers catégorie inférieure: avis du Groupe de travail Enduro

Tout changement de groupe est autorisé moyennant adaptation de la licence auprès du secrétariat de la fédération affiliée concernée jusqu'au plus tard le lundi précédent l'épreuve et moyennant paiement des frais administratifs. Pour les délais et coûts, s'adresser à votre fédération affiliée. Un pilote ne peut concourir que pour un championnat par saison. Au moment de son changement de catégorie, il devra confirmer son choix.

Art. 0416 conduite

Toute conduite considérée comme dangereuse pourra entraîner la disqualification du pilote de l'épreuve. Tout pilote ne portant pas secours à un pilote blessé sera suspendu pour la saison. Si, après vérification, il s'avère qu'un pilote a reçu des pénalités et que celles-ci sont la conséquence directe de l'aide apportée à un pilote blessé, ces pénalités seront automatiquement supprimées, pour autant que le pilote pénalisé vienne le signaler au directeur de course le plus tôt possible (avant l'affichage des résultats officiels de l'épreuve).

Les pilotes doivent se conformer au code de la route en vigueur ainsi qu'à la signalisation mise en place par l'organisateur. Tout coureur qui, après enquête, est reconnu coupable d'une infraction à ce code ou cette signalisation sera disqualifié.

A partir de 2012 un speed gun pourra être utilisé par un officiel pour contrôler la vitesse. Aucun appel n'est possible contre le résultat de ce contrôle.

Seul un officiel pourra établir un rapport d'infraction. Ce rapport devra indiquer la date, l'heure, le lieu de l'infraction, le nom de l'épreuve et être signé par l'officiel ayant procédé au constat. La liste des officiels sera incluse dans le Règlement particulier et celui-ci sera affichée au départ de chaque épreuve.

Art. 0417 Responsabilité pilote

Chaque pilote participant à une épreuve qui, délibérément, causerait un dommage à un délégué en service et/ou à des membres de l'organisation peut se voir infliger sur place par le Directeur de Course une amende de 100 € maximum. Cette sanction peut être infligée uniquement si le responsable (pilote) a été invité par le Jury formé sur place qui instruira à charge et décharge afin de lui permettre de donner sa version des faits.

Le pilote est responsable pour les agissements de son entourage. Le Directeur de Course pourra infliger une sanction s'il juge nécessaire.

Art. 0418 Jury

Lors d'épreuves nationales et internationales un Jury peut être formé qui se réunira pour autant que les circonstances le rendent nécessaire. La tâche particulière de ce Jury sera celle d'un tribunal de première instance destiné à juger les incidents qui prennent place pendant la manifestation. Le Jury est convoqué par le Directeur de course.

Composition : Président : Directeur de Course

Secrétaire : Secrétaire de l'organisation

Membres : **premier et deuxième adjoint présents + commissaire d'organisation.**

Membres éventuellement présents de la Commission Sportive : Président Sportif FMB Vice-président Commission Sportive, Coordinateur Enduro. Le Président du Jury (directeur de course) ne peut prendre part aux votes éventuels, il devra pourtant prendre position en cas de parité des voix. Le secrétaire n'a jamais droit de vote, il est chargé de la rédaction du procès-verbal qu'il remettra au directeur de course, après approbation des membres. Le directeur de course transmettra ce procès-verbal à la C.S.N. avec son propre rapport. Le rapport de la séance du jury doit mentionner tous les points traités et en particulier tous les renseignements nécessaires afférents aux décisions prises

concernant les réclamations, et si nécessaire donner un rapport circonstancié des accidents.

Art. 0419 Réclamations - Vérifications - Sanctions - Frais de démontage

Cette procédure est prévue dans le Code Disciplinaire de la FMB.

Art. 0420 Accidents corporels lors de l'épreuve

Tout pilote blessé lors de l'épreuve doit obligatoirement être examiné le jour-même par le responsable du service médical de l'organisation.

ANNEXE 1
RECAPITULATIF DES SANCTIONS ENDURO 2012
 (pour les textes complets voir le règlement)

SUR L'ITINERAIRE	
Sortir volontairement du parcours fléché (flèches et bleu)	disqualification + amende 10 €
Passer en dehors d'une section banderolée	disqualification + amende 10 €
Sortir du chemin balisé par piquets, cordes ou banderoles	disqualification + amende 10 €
Emprunter le circuit à l'envers	disqualification
Ne pas respecter les règles de la circulation et consignes de l'organisateur	Disqualification et arrêt immédiat
Conduite dangereuse et refus d'assistance à un blessé	disqualification
CONTROLE TECHNIQUE	
Machine non conforme ou non présentée	refusé au départ
Bruit non conforme	refusé au départ
Changement de machine	disqualification
Absence de marquage d'une pièce	disqualification
Fraude de cylindrée	voir sanctions du Bureau de la CS
PARC FERME	
Fumer	disqualification
Mise en marche du moteur	10 secondes
Travailler sur ou ravitailler un motocycle	disqualification
Présence du pilote SANS AUTORISATION	disqualification
Laisser des détritrus	25 €
PARC DE TRAVAIL	
Fumer	hors course
Laisser des détritrus amende	25 €
Travailler sur le motocycle sans tapis	Pénalité d' 1 minute + amende 25 €
RAVITAILLEMENT	
Moteur en marche	disqualification
Effectué sur le parcours en dehors des C.H. autorisés	disqualification
Récepteur supplémentaire pour le transport de l'essence	disqualification
Sans tapis environnemental	Pénalité d' 1 minute + amende 25 €
AIDE EXTERIEURE	
Reçue contrairement au règlement	disqualification
DEPART	
Retard de + de 30 minutes	interdit de départ
Mise en marche du moteur dans la zone de départ avant le signal du commissaire	10 secondes
Se présenter en retard	60 secondes par minute de retard
Pénalité de départ	10 secondes
CONTROLES	
Manquer ou modifier un contrôle de passage	disqualification
Ne pas être pointé à un C.H.	disqualification
SPECIALE	
Couper volontairement le balisage de la piste	disqualification
Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti	1 minute
Reconnaissance autrement qu'à pied avant et pendant la course	disqualification
PENDANT L'EPREUVE	
Absence d'une ou plusieurs pièces marquées (par exemple : changement de roue)	disqualification
Motocycle remplacé	disqualification
FIN DE LA COURSE	
Mise de la moto en parc fermé moteur en marche	disqualification
Sortir du parc fermé moteur en marche	10 secondes

ANNEXE REGLEMENT ENDURO 2012

Les licenciés enduros devront utiliser un transpondeur de la firme ORION qui devra être acheté auprès de la fédération affiliée du coureur (VMBB ou FMWB) avant la première participation pour la somme de 50 €. Le prix d'achat peut être inclus dans la licence. Ce transpondeur est valable et garanti pour 2 ans.

Les délégués de la commission sportive FMB vérifieront la conformité et le bon fonctionnement du transpondeur

Le transpondeur devra être fixé côté droit de la moto.

Les licenciés « une manifestation » devront louer un transpondeur ORION pour l'épreuve, le coût de la location est de 15 €. Une caution de 20 € leur sera demandée pour le transpondeur ORION. Cette caution sera restituée à condition que le transpondeur soient remis propre et en bon état de fonctionnement. La caution ne sera plus remboursée après la date de l'épreuve.

Toute discordance entre le numéro de course et le transpondeur sera sanctionnée par la disqualification.

Les pilotes doivent s'assurer du bon pointage aux contrôles horaires.

L'HEURE ENREGISTREE = HEURE DE DEPART DU TRONCON SUIVANT

Pour les contrôles horaire et les contrôles de passages des cartes de pointage seront utilisées en 2012. Une carte sera remise au départ le matin et, selon le nombre de tours à parcourir dans la journée et la catégorie, une seconde pourra être remise au début d'un nouveau « X ième » tour.

En cas de contestation, la liste de contrôle manuscrite fera foi. Pour ce faire, les organisateurs doivent à chaque contrôle horaire et de passage, remplir les feuilles minutées qui serviront de base en cas de contestation.

Le pilote est seul responsable de son transpondeur. Tout coureur qui perd ou endommage son transpondeur peut continuer son tour tout en le signalant, aux différents contrôles horaires et de passage. A la fin de son tour, il doit faire le nécessaire pour avoir un nouveau transpondeur (auprès du bureau de calcul) En aucun cas, un coureur ne peut entamer un nouveau tour sans son transpondeur. Son classement sera validé après vérification des différents pointages lors des contrôles de passage et horaires.